

Ce à quoi M. Clark répond :

(...) la Chambre se souviendra que j'ai souligné hier que, dans un pays aussi vaste et aussi puissant que la Chine, les troubles qui existent actuellement ne peuvent pas rester longtemps une affaire interne. Cependant, je sais que tous les députés voudraient que l'ONU respecte sa charte (...). Aujourd'hui (7 juin 1989), le premier ministre a signé une lettre adressée au Secrétaire général des Nations-Unies. Cette lettre vise d'abord à communiquer au Secrétaire général la résolution adoptée unanimement par la Chambre des communes lundi soir et à lui transmettre le compte rendu des délibérations. Elle vise aussi à informer le Secrétaire général que le Canada l'appuierait fermement en tant que chef de file dans cette affaire et qu'il appuierait également toute mesure pouvant être prise par l'entremise du Conseil économique et social ou de la Commission des droits de l'homme. Il est également précisé dans cette lettre que, selon nous, dans les circonstances, les Nations-Unies et le Secrétaire général devraient agir de la façon la plus efficace possible tout en respectant la Charte.²⁰

Le 14 juin 1989, le chef libéral John Turner demande à M. Clark si le gouvernement prévoit déposer une résolution condamnant les actes du gouvernement chinois devant l'Assemblée générale de l'ONU. Il demande aussi au Ministre d'envisager de communiquer avec le président soviétique Gorbatchev pour le presser d'adopter une position plus ferme face au gouvernement chinois et de confronter la Chine ouvertement aux Nations-Unies. M. Clark répond qu'il est intéressé par l'idée du chef de l'opposition.²¹

Le 26 juin 1989, M. Turner pose la question suivante à M. Clark :

... Je n'ai pas encore entendu le Canada demander au Fonds monétaire international ou à la Banque mondiale de prendre de sévères mesures sur le plan international. Je n'ai pas entendu le Canada parler de cesser toute aide économique. Comme le Ministre lui-même l'a affirmé, nous ne pouvons pas agir comme si rien ne s'était passé. (...) Mes électeurs et les membres de la collectivité chinoise d'un bout à l'autre du Canada s'inquiètent de l'avenir de Hong Kong. Le gouvernement, par l'intermédiaire du Ministre, a-t-il l'intention d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine rencontre des chefs de gouvernement du Commonwealth la question de Hong Kong, qui relèvera des Chinois à partir de 1997 ?

20 *Débats de la Chambre des communes*, 7 juin 1989, pp. 2709-2710.

21 *Débats de la Chambre des communes*, 14 juin 1989, p. 3013.